



Le Bavard d'Upton

« Source de culture, source d'inspiration... »

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca

Bonne et heureuse année!





Robert Leclerc
Maire



« Source de culture,
source d'inspiration... »



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Permettez-moi de vous offrir mon tout premier discours de l'année 2023. Tout d'abord, j'aimerais souhaiter à chacun et chacune d'entre vous une bonne et heureuse année. Que la joie, le dynamisme et le respect envers chacun de nous, continuent de faire d'Upton un endroit agréable et accueillant pour tous.

La saison hivernale se veut très différente d'un jour à l'autre. Temps doux, temps froid, pluie, neige nous connaissons jusqu'à maintenant. Soyez assurés que le maximum est fait de la part de nos employés du service des travaux publics afin d'avoir des routes et des trottoirs sécuritaires.

J'aimerais rappeler aux citoyens que, selon la politique de déneigement, la Municipalité et ses employés affectés au déneigement peuvent souffler et déposer la neige sur les terrains privés, au moyen de la machinerie normalement utilisée pour le déneigement, pourvu qu'elle ne soit pas soufflée directement sur un bâtiment ou un abri d'auto. Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

Veillez noter que les calendriers des collectes à trois voies pour l'année 2023 ont été distribués dans les Publi-sacs en décembre dernier. Ceux ou celles qui ne l'ont pas reçu, vous pouvez vous le procurer en vous présentant au bureau municipal au 810, rue Lanoie ou le consulter sur le site Internet de la Municipalité à upton.ca

Je vous rappelle que la collecte de sapins s'étirera sur 2 semaines à partir du 9 janvier au 20 janvier 2023. Il faudra téléphoner à la Municipalité pour demander le ramassage.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale qui œuvre à mes côtés pour le bon fonctionnement de notre Municipalité et je ne voudrais surtout pas oublier notre conseil qui a déjà fort bien travaillé.

À tous, un beau mois de janvier, profitez des plaisirs de l'hiver!

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Nabil Boughanmi	Directeur général et greffier-trésorier	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca	549-5626
Kim Martin-Blais	coordonnatrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	549-5619
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le **mardi 6 décembre 2022 à 20h00** à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Madame la conseillère : Kelly Huard
Barbara Beugger

Messieurs les conseillers : Mathieu Beaudry
Pierre Dufresne
Claude Larocque
Éric Jodoin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Leclerc.

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier et Mme Sarra Ajengui greffière-trésorière-adjointe sont également présents.

1. Ouverture de la séance

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Barbara Beugger

et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis et en reportant les sujets aux points 3.1, 4.1, 7.3 et 8.2 :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1 Cérémonie de remise des médailles et des barrettes aux récipiendaires du département du Service de sécurité incendie

2. Administration générale

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

2.2 Adoption – Procès-verbal;

2.3 Comptes à payer;

2.4 Dépôt - État des activités financières

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites;

2.6 Location d'un photocopieur;

2.7 Approbation de la programmation des travaux du Programme (TECQ 2019-2023)

2.8 Demande d'aide financière - Fonds de défense des intérêts des municipalités (FQM)

2.9 Comité de la Guignolée d'Upton - Demande de commandite

2.10 Procès-verbal de correction – Résolution 344-11-2022 – Dépôt

2.11 Procès-verbal de correction – Résolution 333-11-2022 – Dépôt

2.12 Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté de l'exercice financier 2022

2.13 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoises des municipalités

2.14 Offre de service (achat du logiciel de classement des archives)

2.15 Ajustement salarial des employés de la municipalité avec la politique salariale

3. Sécurité publique

~~3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de décembre 2022.~~

3.2 Conditions de travail des pompiers volontaires

4. Transport

~~4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2022;~~

4.2 Embauche d'un journalier au service des travaux publics

4.3 Omnibus - Région d'Acton- Volet Adapté (prévisions budgétaires et Tarification);

4.4 Modalité 2021- Programme de subvention au transport adapté (PSTA)

4.5 Construction d'un sentier piétonnier sur le rang de la Carrière- Ajustement des prix

4.6 MTQ – Projets particuliers d'amélioration (PPA) - Attestation de fin des travaux – 20e rang

5. Hygiène du milieu

5.1 Services professionnels- mesure de boues dans les étangs aérés

5.2 Offre de service professionnels – recherche de fuites

5.3 Remplacement du surpresseur à la station d'épuration ;

5.4 Nettoyage et inspection de conduites d'égouts (travaux supplémentaire)

6. Santé et bien-être

6.1 Dépôt Demande de prolongation – Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021;

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2022;

7.2 Offre de service professionnels – service d'Inspection municipale

~~7.3 Résolution d'appui – Aliénation de lots – Cultiver Autrement inc.~~

7.4 Offres de service WSP (estimation des coûts - travaux correctifs des défauts observés au barrage (X0005765)

7.5 Demande d'intervention dans le cours d'eau BR 32 pour le rang du carré

8. Loisirs et culture

8.1 Prévision des dépenses du service des loisirs;

~~8.2 Embauche de surveillants pour la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2022-2023~~

8.3 Demande don – Fondation de la faune du Québec

8.4 Nomination d'une représentante pour le soccer – 2022

8.5 Souhaits des Fêtes dans le journal La Pensée de Bagot

8.6 Demande de don – société canadienne du cancer

8.7 Adhésion à l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)

9. Affaires diverses

9.1 Défilé de tracteurs illuminés

10. Période de questions

11. Clôture de la séance

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2.2 Adoption – Procès-verbaux

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er novembre 2022 et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2022 et déclare en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard, appuyé par Éric Jodoin

et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.3 Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Barbara Beugger,

et résolu d'accepter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2022 pour une somme de 288 529,26 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 40 685,12 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.4 Dépôt - État des activités financières et des deux états comparatifs prévus à l'article 1764.4 du Code municipal du Québec

Le directeur général et greffier-trésorier dépose l'état des activités financières en date du 6 décembre.

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6 Location d'un photocopieur

Considérant que le contrat de location et d'entretien du photocopieur prend fin le 31 décembre 2022;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le photocopieur;

Considérant que les soumissions reçues pour la location d'un photocopieur pour une durée de 66 mois, soit:

Photocopieur Kyocera TA-6054ci	Konica Minolta BIZHUB C550
60 pages par minutes	55 pages par minute
4 bacs	4 bacs
Location 66 mois : 126,67 \$	Location 66 mois : 144\$
Frais de service :	Frais de service :
0,006 \$ copie en noir	0,0076 \$ copie en noir
0,02 \$ à 0,06 \$ copie en couleur	0,057 \$ copie en couleur
Reprise du photocopieur en sus (450 \$)	* Prix spécial jusqu'au 30 octobre

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne, appuyé par Éric Jodoin

et résolu :

Que la Municipalité loue le photocopieur Kyocera TA 6054ci au montant de 126,67 \$, excluant les taxes, par mois plus les frais de service;

Que soient payés les frais de reprise du photocopieur actuel d'un montant de 450 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.7 Approbation de la programmation des travaux du Programme (TECQ) pour les années 2019 à 2023

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Kelly Huard

et résolu que le La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux numéro 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.8 Demande d'aide financière - Fonds de défense des intérêts des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dispose d'un fonds de défense des intérêts des municipalités qui permet de soutenir financièrement des municipalités membres afin de leur permettre de faire valoir leurs intérêts et leurs droits devant les tribunaux et ce, au profit de l'ensemble des membres de la FQM;

ATTENDU QUE ce litige pourrait concerner des enjeux pour l'ensemble des municipalités, en ce qu'il soulève notamment des principes qui peuvent concerner l'ensemble des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE le litige est d'intérêt collectif car il concerne la réglementation de la municipalité et son pouvoir décisionnel, l'interprétation des lois et règlements provinciaux en vigueur notamment le code de la sécurité du Québec et porte sur la sécurité des citoyens;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE le litige n'est pas de nature purement locale et que la question en litige n'a pas été décidée par une jurisprudence pertinente;

ATTENDU QUE le litige pour lequel une assistance financière est requise présente un intérêt général, car notre procureur nous confirme que cette cause pourrait faire jurisprudence et ainsi impliquer la détermination d'un principe;

ATTENDU QUE des procédures ont été initiées et qu'un jugement définitif n'a pas été rendu au moment de la demande;

ATTENDU QUE la communication de divers renseignements et documents pourrait être requise par la FQM dans le cadre de ces demandes, dont notamment la communication des comptes et/ou du montant des honoraires d'avocat payés par la municipalité, lesquels pourraient être protégés par le secret professionnel;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Pierre Dufresne

et résolu

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à soumettre une demande d'aide financière au fonds de défense des intérêts des municipalités auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) relative à la poursuite devant la Cour supérieure du dossier N0 750-17-004246-223.

D'entériner le mandat donné au cabinet « Poupard & Poupard avocats inc », afin de représenter la Municipalité d'Upton dans le cadre de ce dossier judiciaire;

D'autoriser, par la présente, le maire, monsieur Robert Leclerc et le directeur général, monsieur Nabil Boughanmi, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Upton, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser tout représentant de la Fédération Québécoise des Municipalités à ce dossier à contacter directement Me Armand Poupard du bureau « Poupard & Poupard avocats inc ».

D'autoriser le directeur général, Nabil Boughanmi, la directrice générale adjointe, Sylvia Oulette et la greffière-trésorière adjointe, Sarra Ajengui, à communiquer tous les renseignements et/ou les documents qui pourraient être requis par la FQM dans le cadre de demande de subvention, dont les comptes d'honoraires d'avocats, le cas échéant.

D'autoriser Me Armand Poupard à communiquer et divulguer toutes informations qu'elle juge pertinentes à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et ses représentants.

2.9 Comité de la Guignolée d'Upton - Demande de commande

Considérant la résolution 316-11-2022 autorisant un don de 250 \$ au Comité de la Guignolée d'Upton pour l'achat de certificats échangeables contre des denrées alimentaires dans les marchés d'alimentation locaux pour les citoyens qui en feront la demande en remplacement de l'habituelle collecte de denrées non périssables;

Considérant que le comité de la Guignolée a été venu en aide 24 familles à 2021;

Considérant que le comité demande une augmentation de la contribution municipale d'un montant similaire à celui accordé en 2020 et 2021, soit 1 000 \$ et tenant également compte de l'augmentation des frais d'épicerie.

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger appuyé par Kelly Huard

et résolu :

Que la Municipalité d'Upton accepte la demande du Comité

Guignolée en autorisant un don additionnel de 750 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.10 Procès-verbal de correction – Résolution 344-11-2022-Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 344-11-2022 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

2.11 Procès-verbal de correction – Résolution 333-11-2022-Dépôt

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 333-11-2022 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

2.12 Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté de l'exercice financier 2022

Considérant que l'année 2022 se termine avec un excédent à la suite de l'extrapolation des revenus et dépenses au 31 décembre 2022 ;

Considérant que certains projets ont coûtés moins chers que prévu, il a lieu d'affecter des montants non utilisés au 31 décembre 2022 aux réserves financières aux fins de projets spécifiques.

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Kelly Huard

et résolu :

• Que l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2022 aux comptes suivants :

02 220 00 442

« Services papayes à d'autres muni »,au montant 3 500 \$

02 220 00 454

« Perfectionnement formation »,au montant 12 500 \$

02 220 00 525

« Ent.et rep. véhicules, équipe.»,au montant 12 000 \$

02 220 00 526

« Ent.et rep. Borne fontaine»,au montant 4500 \$

02 220 00 650

« Vêtements, chaussures et accès»,au montant 1200 \$

03 310 00 200

« Equip., Machi, outil. incendie »,au montant 3280 \$

totalisant un solde de 28 280 \$, soit affecté à l'excédent de fonctionnement affecté de l'exercice financier 2023 intitulé « Projets incendie »

• Que le surplus de fonctionnement pour l'exercice financier 2022, au montant total de 134 427 \$, aux comptes suivants:

02 320 00 521

« Ent. rues, trottoirs etc.»,au montant 53 000 \$

03 510 00 300

« Reserve infra. à l'ensemble »,au montant 81 427 \$

soit affecté à l'excédent de fonctionnement affecté de l'exercice financier 2023 intitulé «Infrastructure à l'ensemble ».

• D'autoriser la Directrice générale adjointe, madame Sylvia Oulette à procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2022 au compte 02 41400 529, au montant de 33 398 \$, au surplus accumulé affecté à la réserve de l'exercice financier 2023 « Disposition des boues ».

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- Que l'excédent non utilisé des postes budgétaires « Aqueduc et Égouts » au 31 décembre 2022 soit affecté à l'excédent de fonctionnement affecté « Infr. eaux potables/usées » en soustrayant le montant 33 398 \$ des boues déjà affectées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.13 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoises des municipalités (FQM)

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités est le porte-parole des municipalités locales et régionales confrontées à des défis qui exigent plus que jamais une représentation politique auprès des différents paliers de gouvernements;

Considérant qu'en étant membres de la Fédération, nous rejoignons un regroupement de plus de 1 000 municipalités et de MRC situées sur tout le territoire québécois qui ont sensiblement les mêmes préoccupations;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

que ce conseil accepte que l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit renouvelée pour l'année 2023 au coût de 2 759,60 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.14 Offre de service (achat du logiciel de classement des archives)

Considérant que les documents et archives doivent être classés conformément au calendrier de conservation approuvé par les Archives nationales du Québec;

Considérant le logiciel d'archivage utilisé actuellement pour la gestion des documents ne répond plus aux besoins de la Municipalité ;

Considérant les offres de service envoyées par trois fournisseurs ;

Synthèse de la grille d'évaluation	Ultima/Coginov	Documentik / Gestar	Constellio
Implantation / Licence Migration des données Formation Soutien technique pour la 1 ^e année	19 100\$	14 995\$	25 803\$ plus taxes
Frais annuel dès la 2 ^e année pour le soutien technique	2 500\$	1 400\$	4 983 \$
Hébergement dans un nuage	11 610 \$ / an	Ne s'applique pas sur le serveur de la municipalité	Non hébergé.

Considérant la recommandation de madame Maryse Deslandes, archiviste, de procéder à l'achat du logiciel de gestion documentaire soit « Documentik » créé par la compagnie Gestar ;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

Que le Conseil accepte la proposition du fournisseur Gestar concernant l'achat du logiciel de classement d'archives, et ce, selon les termes et conditions précisés à son offre et pour un montant de 14 995 \$, plus les taxes applicables ;

Que ce Conseil accepte le service proposé par Gestar pour le soutien technique au montant de 1 400 \$ par année;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2.15 Ajustement salarial des employés de la municipalité avec la politique salariale

Considérant que la politique salariale adoptée par la Municipalité d'Upton le 16 Aout 2022 sous la résolution no. 233-08-2022 entrera en vigueur le 1er janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile d'attirer et de conserver la main-d'œuvre désirant travailler en milieu rural;

CONSIDÉRANT QU'il est important de pouvoir offrir un salaire et des conditions de travail compétitifs à cet effet;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement a été jugé approprié compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et de la charge de travail des employés ;

Considérant que les employés de la municipalité ont soumis une demande d'ajustement salarial,

Considérant les recommandations du directeur général

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu

Que ce conseil accepte les ajustements apportés à la politique salariale tels que présentés par le directeur général.

Que le conseil octroi aux employés municipaux, l'augmentation salariale, telle que présentée sur la grille salariale, à compter du 1er janvier 2023.

3. Sécurité publique

3.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois de novembre et dépôt des prévisions d'achat pour le mois de décembre 2022

Ce point est remis à une séance ultérieure

3.2 Révision des conditions de travail des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le directeur de service incendie demande au conseil d'ajuster les salaires des pompiers volontaires en 2023 pour faire en sorte que les candidats soient encouragés à adhérer au service incendie d'Upton

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

et résolu

Que ce conseil accepte les améliorations aux conditions de travail des pompiers volontaires telles que inscrits dans le rapport sur « les conditions de travail des pompiers volontaires », présenté par le directeur général

4. Transport

4.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de décembre 2022

Ce point est remis à une séance ultérieure

4.2 Embauche d'un journalier au service des travaux publics

Considérant qu'un poste de journalier au service des travaux publics aux travaux publics devait être comblé.

Considérant que le processus d'embauche s'est déroulé au cours des dernières semaines

Considérant l'entente de travail fournis par le directeur général et greffier-trésorier;

Considérant que monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, recommande l'embauche de monsieur Sunny Lapalme ;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant le contrat de travail soumis par le directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

Et résolu

Que l'embauche de M. Sunny Lapalme à titre de journalier soit entérinée à compter du 2 décembre 2022

Que soit autorisée la signature de son contrat de travail par le directeur général et greffier-trésorier, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.3 Omnibus - Région d'Acton- Volet Adapté (prévisions budgétaires et Tarification)

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées,

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Pierre Dufresne

et résolu que le conseil municipal d'Upton

- Accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base.
- Accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2023.
- Approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2023 au montant de 229 770.00\$ pour une prévision de 8100 déplacements.
- Approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2023 soit :
 - Carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité)32,50\$
 - Déplacements locaux à l'unité3,50\$
 - Déplacements extérieurs à l'unité10,00\$
 - Déplacements locaux à l'unité1,50\$ /enfant (6 à 11ans)
 - Déplacements extérieurs à l'unité3,50\$ /enfant(6 à 11ans)
 - Enfants de 5 ans et moins.....Gratuité
- Autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 7 040,33\$ pour l'année d'opération 2023.
- Approuve le plan de transport 2021 déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ dans le nouveau PSTA daté d'avril 2021.
- Valide la réalisation de 4001 déplacements en transport adapté en 2020 ainsi que la prévision de 6000 déplacements en 2021.
- Autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers et s'ajustant au contexte actuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.4 Modalité 2021 - Programme de subvention au transport adapté (PSTA)

CONSIDÉRANT QUE les modalités 2021 du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) ont été rendues disponibles sur le site Internet du ministère des Transports (MTQ) le 29 juin 2021 alors que plus de 6 mois de l'année se soient écoulés;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités aient été rendues disponibles alors que les budgets des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées aient été adoptés depuis l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du PSTA ont été changées sans consultation des organismes de transport ainsi que des MRC et municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles modalités du PSTA demandent la préparation de nouveaux documents en pleine campagne électorale municipale;

CONSIDÉRANT QUE bon nombre des nouvelles informations demandées sont déjà transmises au MTQ par le biais du Système d'information stratégique et statistique en transport adapté (STA);

CONSIDÉRANT QUE les organismes de transport adapté, les MRC et les municipalités ont toujours été des partenaires avec le ministère en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec a soumis au cabinet du ministre des Transports une série d'enjeux quant aux nouvelles modalités du PSTA et qu'à ce jour, peu des réponses ont été fournies;

CONSIDÉRANT QUE les analystes responsables de l'application de ce programme sont peu accessibles et que, pour la plupart, ils ne sont pas en mesure de répondre aux questions posées sur le programme ou que les suivis de courriels soient faits tardivement ou complètement absent;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu:

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement d'Omnibus région d'Acton face aux modalités 2021 du PSTA;

DE SIGNIFIER au ministère des Transports le mécontentement d'Omnibus région d'Acton face à la gestion désordonnée par le MTQ du PSTA;

DE DEMANDER au ministère des Transports une meilleure collaboration avec le milieu municipal et les organismes de transport dans la gestion du Programme de subvention au transport adapté;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre des Transports du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'habitation, au député de Johnson à la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec et l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.5 Construction d'un sentier piétonnier sur le rang de la Carrière-Ajustement des prix.

CONSIDÉRANT la résolution 335-10-2021 octroyant les travaux d'aménagement d'un sentier piétonnier à l'entreprise « Excavation A.R. Valois inc. »;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Excavation A.R. Valois inc. » a adressé à la Municipalité d'Upton le 21 octobre 2022 une demande d'ajustement du coût des travaux précisant qu'il tient à nous informer que face à l'augmentation des prix des matériaux, des coûts de main-d'œuvre et aussi du prix des essence (diesel),etc, suite au report des travaux à 2022.

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une rencontre le 16 novembre 2022 avec les dirigeants de l'entreprise « Excavation A.R. Valois inc. » en présence du directeur général, du directeur des travaux publics et de l'ingénieur chargé du projet de Shellex.

CONSIDÉRANT QUE « Excavation A.R. Valois inc. » estime les coûts supplémentaires à 16 358,87 \$, plus les taxes applicables,

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les parties s'entendent sur une somme totale de 10 350 \$; ce qui représente un ajout au contrat de +/- 5%.

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin, appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu:

QUE la municipalité accepte l'augmentation de 5% du prix du contrat initial tel que convenu avec la compagnie « Excavation A.R. Valois inc. », soit un montant de 10 350 \$, plus les taxes applicables, dans le cadre du Contrat de construction d'un sentier pédestre sur le Rang de la Carrière ;

QUE pour pourvoir au financement de ces honoraires soit utilisé le budget courant.

QUE le maire, M. Robert Leclerc, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Nabil Boughanmi soient autorisés à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4.6 Ministère des Transports du Québec – Projets particuliers d'amélioration (PPA) -Attestation de fin des travaux – 20e rang

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

sur la proposition de Pierre Dufresne, appuyée par Barbara Beugger

IL EST RÉSOLU

Que le conseil de la Municipalité d'Upton approuve les dépenses d'un montant de 37 107 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Hygiène du milieu

5.1 Services professionnels- mesure de boues dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de services de Simo pour la mesure des boues, l'échantillonnage et analyse dans les étangs aérés ainsi que la production d'un rapport;

CONSIDÉRANT les trois options suivantes :

Option 1 2 800 \$

Mesure de boues Aucun échantillonnage ni analyse des boues

Option 2 3 600 \$

Mesure et échantillonnage de boues (échantillon par étang) Échantillonnage : analyse de la siccité seulement

Option 3 4 300 \$

Mesure et échantillonnage de boues (un échantillon par étang) Échantillonnage : analyse complète

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

Et résolu unanimement QUE la Municipalité retienne les services de la SIMO (option 2) pour effectuer la mesure d'accumulation des boues dans les étangs aérés à l'usine d'épuration au montant de 3 600,00\$ taxes en sus;

QUE le maire, M. Robert Leclerc, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Nabil Boughanmi soient autorisés à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.2 Offre de service professionnels – recherche de fuites

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP), la municipalité d'Upton doit procéder à la recherche de fuite sur le réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro 20221190 datée du 14 novembre 2022 présentée par la firme SIMO pour un montant forfaitaire de 4 724.00\$, plus les taxes applicables, incluant les services suivants :

- Écoute aux poteaux d'incendies et vannes avec un aquascope Gutermann 3 sur l'ensemble du territoire de la municipalité (bornes et vannes) ;
- Localisation précise des fuites à l'aide d'un corrélateur acoustique et d'un amplificateur acoustique avec microphone au sol ;
- Production d'un rapport.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Barbara Beugger

Et résolu

D'octroyer à la firme SIMO le contrat relatif à la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc au coût maximal de 4 724 \$ plus les taxes applicables, tel que détaillé à leur offre de service numéro 20221190 datée du 14 novembre 2022.

Que le maire, M. Robert Leclerc, et le directeur général et greffier-trésorier, M. Nabil Boughanmi soient autorisés à signer tous les documents afférents.;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5.3 Remplacement du surpresseur à la station d'épuration

ATTENDU la résolution 329-11-2022 autorisant les dépenses aux travaux publics pour le mois de novembre 2022;

ATTENDU QUE le surpresseur à la station d'épuration des eaux usées est défectueux et ne peut faire l'objet d'une réparation,

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

car les pièces de remplacement ne sont plus disponibles.

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la soumission « Hibon Industriel » pour l'achat d'un surpresseur neuf et d'un moteur neuf :

Surpresseur NX 12..... 10,692.31 \$

Moteur 50 HP..... 5 950.00 \$

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu

QUE le Conseil accepte la soumission de « Hibon Industriel » pour l'achat d'un surpresseur neuf NX 12 en remplacement du surpresseur SNH 811 à la station d'épuration des eaux usées et d'un nouveau moteur, et ce, d'une somme de 16 642.31 \$ plus taxes applicables ;

QUE cette dépense soit intégrée à la programmation TECQ 2019-2023 au niveau de la priorité 2 visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

5.4 Nettoyage et inspection de conduites d'égouts (avec un haut niveau de saleté)

ATTENDU QUE le Conseil municipal a confié, en vertu de sa résolution 246-08-2022, un mandat à la firme "Inspection Vision 3D inc." pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout totalisant 16 630 mètres et la fourniture des rapports certifiés CERIU/NASSCO;

ATTENDU QUE le niveau de saleté dans certaines conduites municipales est élevé et que leur nettoyage est hors mandat de la firme « Inspection Vision 3D inc. » ;

ATTENDU la proposition de service de la firme « Rinno Vision inc » no. 1170 du 1er décembre 2022 pour nettoyage de conduite présentant un niveau de saleté élevé ;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Pierre Dufresne

Et résolu

QUE le conseil accepte la soumission de la firme « RinnoVision inc » pour le nettoyage des conduites avec un haut niveau de saleté d'un montant de 48 895 \$, plus taxes.

QUE cette dépense soit intégrée à la programmation TECQ 2019-2023 au niveau de la priorité 2 visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

6. Santé et bien-être

6.1 Demande de prolongation – Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE municipalité d'Upton désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2023 ;

SUR LA PROPOSITION de monsieur Éric Jodoin, conseiller

APPUYÉE par monsieur, Pierre Dufresne, conseiller

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil municipal :

DE DEMANDER au Ministère une prolongation de sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales jusqu'au fin avril 2023, soit pour une durée de 6 mois afin de pouvoir consulter davantage de familles de la municipalité et tenir compte de leurs besoins spécifiques dans la Politique.

D'autoriser monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à signer au nom de la municipalité d'Upton tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022;

7. Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2022

Le rapport du service d'inspection pour le mois de novembre 2022 a été déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

7.2 Offre de service professionnels – service d'Inspection municipale

CONSIDÉRANT la résolution numéro 275-09-2022 autorisant la création d'un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 276-09-2022 autorisant la municipalité à ne pas renouveler l'entente intermunicipale relative au service d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement n'est pas encore comblé à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une aide externe pourrait être trouvée pour l'analyse et l'émission des permis et certificats et pour assurer la rencontre du CCU;

CONSIDÉRANT QU'il est également nécessaire d'effectuer des inspections, à la suite de travaux effectués, des plaintes ou des demandes particulières, afin de s'assurer du respect de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue par la firme « Infra planification Urbain » pour un mandat d'inspection à compter du 1er janvier 2023 ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

QUE la Municipalité accepte l'offre de services de la firme « Infra planification Urbain » pour un taux horaire de 75 \$/h plus les taxes applicables.

QUE le ou les représentants de la firme « Infra planification Urbain » sous la responsabilité de directeur général, monsieur Nabil Boughanmi, soit(ent) autorisé(s) par la Municipalité à être présent(s) sur des terrains sur le territoire de la Municipalité d'Upton pour des inspections.

QUE les représentants de la firme « Infra planification Urbain » au cours de ce mandat s'engagent à garder la confidentialité des informations qui leur seront fournies.

QUE la directrice générale adjointe - secteur finances est autorisée à effectuer le paiement sur réception des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.3 Résolution d'appui – Aliénation de lots - « Cultiver Autrement inc. »

Ce point est remis à une séance ultérieure

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

7.4 Offres de service WSP (estimation des coûts - travaux correctifs des défauts observés au barrage (X0005765))

Attendu la résolution numéro 224-07-2022 mandatant la firme WSP pour l'inspection visuelle du barrage de la Rivière Noire (numéro X0005765) tel que demandé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

ATTENDU QUE la firme WSP a recommandé des travaux correctifs pour sécuriser le barrage et limiter la progression de l'érosion ;

Attendu l'offre de services professionnels de WSP en date du 23 novembre 2022 au montant de 1 735,00 \$, taxes en sus, pour l'estimation du coût des travaux de sécurisation du barrage ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Barbara Beugger

et résolu :

QUE la municipalité mandate la firme WSP et accepte son offre de services professionnels pour l'estimation du coût des travaux de sécurisation du barrage de la Rivière Noire (numéro X0005765), au montant de 1 735,00 \$, taxes en sus;

QUE pour pourvoir au financement de ces frais soit utilisé le budget actuel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

7.5 Demande d'intervention dans le cours d'eau BR32 pour le rang du Carré

CONSIDÉRANT les demandes formelles d'intervention dans le cours d'eau BR32, déposées par "RJD Lapalme" et "Ferme RJD Lapalme" ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du services des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit statuer sur cette demande par résolution et indiquer comment elle souhaite procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée ;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin Appuyé par Claude Larocque

et résolu :

DE RÉPARTIR le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin versant du cours d'eau ;

DE MANDATER la MRC d'Acton pour établir le bassin drainage géoréférencé général de ce cours d'eau et élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basé sur le bassin ce drainage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. Loisir et culture

8.1 Préviation des dépenses du service des loisirs pour le mois de décembre 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose les prévisions des dépenses pour le service des loisirs;

En conséquence, il est proposé par Pierre Dufresne appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu :

et résolu d'approuver, pour le mois de novembre 2022, un budget de 1 293,96 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux à exécuter par le Service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.2 Embauche de surveillants pour la plateforme multifonctionnelle pour la saison hivernale 2022-2023

Ce point est remis à une séance ultérieure

8.3 Demande don – Fondation de la faune du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Faune du Québec fait parvenir au conseil municipal une demande de don;

CONSIDÉRANT la mission de la Fondation de la faune du Québec, est de protéger les milieux naturels présents et assurer leur connectivité et que grâce aux initiatives, la Fondation et ses donateurs peuvent soutenir des projets concrets de protection et d'amélioration des habitats faunique initiés par des organismes locaux dans toutes les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton ;

En conséquence, il est proposé et appuyé unanimement

QUE la Municipalité refuse d'offrir un don à la Fondation de la faune du Québec

8.4 Nomination d'une représentante pour le soccer – 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait partie de l'Association de soccer mineur d'Acton Vale (ASMAV) pour la saison d'été 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une représentante de la Municipalité pour intervenir avec l'ASMAV;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Pierre Dufresne

et résolu :

QUE soit nommée madame la conseillère Kelly Huard, comme représentante de la Municipalité;

QUE soit autorisée la coordonnatrice des loisirs à faire toute la gestion relative à l'application de cette décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.5 Souhaits des Fêtes dans le journal La Pensée de Bagot

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de publiciser les souhaits du temps des Fêtes dans le journal La Pensée de Bagot;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour une publicité d'un quart de page en couleur est au coût de 325,00 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, il est proposé et appuyé unanimement

QUE la Municipalité refuse de faire publier dans le journal La Pensée de Bagot les souhaits du temps des Fêtes pour cette années

8.6 Demande de don – Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT la demande de don de la Société canadienne du Cancer;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission d'améliorer et sauver des vies en adoptant une approche globale de travail afin de contrer plus de cent (100) types de cancer.

CONSIDÉRANT QUE La Société canadienne du cancer finance des projets de recherche, offre des services aux personnes touchées par le cancer, défend l'intérêt du public sur des questions reliées au cancer, informe et aide les gens à faire des choix sains;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Kelly Huard

Et résolu

QUE la Municipalité accepte d'offrir à la Société canadienne du cancer un don au montant de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8.7 Renouvellement de l'adhésion à l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska)

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l'avant des solutions durables et à travailler avec nous à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau ;

En conséquence, il est proposé par Barbara Beugger, appuyé par Mathieu Beaudry

Et résolu

QUE ce Conseil autorise

- D'ADHÉRER à l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska);
- DÉFRAYER le coût de l'adhésion 2023 de la municipalité à OBV Yamaska au montant de 50 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Affaires diverses

9.1 Défilé de tracteurs illuminés – 3e édition

CONSIDÉRANT la parade de tracteurs illuminés qui aura lieu le 23 décembre 2022 dès 18 h et dont le parcours passera par les municipalités de Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore et ensuite Upton avec la participation des agriculteurs de la région;

CONSIDÉRANT la demande formulée à la Municipalité d'Upton par le comité organisateur pour la fourniture d'une escorte d'un camion de pompier qui prendra place au-devant du convoi durant le trajet se situant à Upton;

En conséquence, il est proposé par Kelly Huard appuyé par Barbara Beugger

Et résolu

QUE la Municipalité d'Upton confirme sa participation à la troisième édition du défilé de tracteurs illuminés.

10. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque, appuyé par Barbara Beugger

et résolu de clore la séance à 20h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi
Directeur général et
greffier-trésorier

Robert Leclerc
Maire

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal, tenue à la salle des sessions du conseil municipal le 19 décembre 2022 à 16h05, sous la présidence du mairesse suppléante, madame Barbara Beugger, conformément à l'avis public donné à cet effet, à laquelle séance sont présents :

Sont présents:

Madame la mairesse suppléante, Barbara Beugger

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Kelly Huard
Claude Larocque
Mathieu Beaudry
Éric Jodoin

Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, Madame Sarra Ajengui greffière-trésorière-adjointe et Madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe sont également présents.

Monsieur le conseiller Pierre Dufresne, est absent.

Monsieur le maire, Robert Leclerc, est absent.

AVIS SPÉCIAL

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance ;
2. Comptes à payer ;
3. Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada 2023
4. Autorisation - Demande d'aide financière au profit de RRU - « Emplois d'été Canada » ;
5. Avis de motion - Projet de règlement no. 2022-355 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2023 ;
6. Dépôt du projet de règlement no. 2022-355 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2023 ;
7. Autorisation du paiement – Décompte progressif et acceptation des travaux ;
8. Autorisation de paiement du décompte progressif - (Travaux supplémentaires) ;
9. Autorisation du paiement d'avenants au contrat initial à « Excavation A.R. Valois » pour la construction d'un sentier piétonnier) ;
10. Résolution d'appui – Aliénation de lots Cultiver Autrement inc. ;
11. Présentation du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » ;
12. Assurance de dommages - Retrait du Centre d'accès communautaire Internet d'Upton inc. (CACI) ;
13. Création - Table de concertation des organismes communautaires du milieu ;
14. Période de questions ;
15. Levée de l'assemblée.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame la mairesse suppléante, Barbara Beugger déclare la séance ouverte.

Le directeur général et greffier-trésorier donne lecture de l'avis de convocation signifié à tous les membres du conseil municipal, tel que requis.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

2. Comptes à payer

Attendu que les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Mathieu Beaudry

Et résolu

- D'accepter la liste des comptes à payer du mois de novembre 2022 pour une somme de 102 346,97\$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 0 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

3. Demande d'aide financière - Emplois d'été Canada 2023

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada, afin de favoriser l'emploi des jeunes pendant la période estivale, a reconduit le programme « Emplois d'été pour l'année 2023 »;

ATTENDU QU' "Emplois d'été Canada" est une initiative faisant partie de la Stratégie emploi et compétences jeunesse qui vise à fournir des services flexibles et holistiques pour aider tous les jeunes Canadiens à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée pour réussir la transition sur le marché du travail;

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

ATTENDU QUE ce programme est financé par le « ministre de l'Emploi et du Développement social (EDSC)»;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton souhaite offrir des expériences de travail de qualité aux jeunes tout en comblant des besoins de main-d'œuvre;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance dudit programme et est d'opinion qu'il y a lieu d'y donner suite;

ATTENDU que la somme non subventionnée sera prise à même le budget de fonctionnement ;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Mathieu Beaudry

Il est résolu que le conseil

- Autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Ministère du Développement des ressources humaines Canada ;
- Autorise monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier, à présenter et signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente à Emploi et Développement social Canada pour une subvention d'emploi d'été 2023.
- Que la municipalité s'engage, à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le programme Emplois d'été Canada (EÉC) 2023 dans l'éventualité où les projets seraient subventionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

4. Autorisation - Demande d'aide financière au profit de RRU - « Emplois d'été Canada »

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada 2023 est une initiative du Gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été ;

CONSIDÉREANT que le Regroupement Récréatif Upton inc. (RRU) travaille en partenariat avec la Municipalité d'Upton pour réaliser plusieurs activités et projets intéressants pour la région.

CONSIDÉRANT QUE des ressources additionnelles sont nécessaires pour permettre la réalisation de ces projets;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil d'administration du Regroupement récréatif d'Upton inc. (RRU) autorisant M. Nabil Boughanmi, directeur général de la Municipalité d'Upton, à déposer au nom du RRU une demande de subvention salariale pour l'embauche de jeunes dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EÉC) ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

Il est résolu

- QUE le conseil de la municipalité d'Upton autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière au nom du Regroupement récréatif d'Upton inc. (RRU), dans le cadre du programme Emplois d'Été Canada (EÉC);
- QU'il autorise le directeur général à signer, au nom du RRU, tous les documents relatifs à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

5. Avis de motion - Projet de règlement numéro 2022-355 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2023

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur Claude Larocque qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sur la taxation pour l'année 2023 sera présenté pour adoption prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour régler les dépenses de la municipalité d'Upton pour l'exercice financier 2023 en décrétant les taxes et tarifs applicables aux contribuables de la municipalité. Ce règlement s'applique à l'égard de tous les immeubles imposables et indirectement pour déterminer des compensations qui tiennent lieu de taxes. Globalement, les taxes et tarifs de services applicables pour l'année 2023 s'élèvent à 3 623 178\$.

Le projet de règlement accompagne le présent avis de motion et est joint en annexe du procès-verbal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1). Une copie est mise à la disposition du public.

6. Dépôt du projet de règlement numéro 2022-355 établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2023

ATTENDU que la municipalité d'Upton désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations pour les services municipaux, les conditions de perception ainsi que les tarifs pour la fourniture de certains biens;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a particulièrement été donné à cette séance du Conseil municipal tenue le 19 décembre 2022, et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance ;

ATTENDU que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en mentionnant que le règlement a pour objectif d'établir les différentes compensations, taxes, frais, tarifs et échéances pour l'année 2023;

ATTENDU que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mathieu Beaudry, appuyé par Éric Jodoin

Il est résolu :

- Que le Conseil municipal prenne acte du dépôt du projet de règlement numéro 2022-355, règlement décrétant les taux de taxation et divers tarifs de compensation pour l'exercice financier 2023

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Autorisation du paiement – Décompte progressif et acceptation des travaux (numéro 2)

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur surveillant de la firme shellex, relativement à la demande de paiement du décompte progressif de l'entrepreneur « Excavation A.R. Valois inc. » le tout conformément au contrat intervenu entre la municipalité et l'entrepreneur par la résolution 335-10-2021;

Considérant que le décompte est conforme aux travaux exécutés ;

CONSIDÉRANT la facture no. 003285 envoyée par l'entrepreneur en date de 14 décembre 2022 ;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

Il est résolu

- D'ACCEPTER et de PAYER le décompte progressif de l'entreprise « Excavation A.R. Valois inc. » au montant de 55 133,53 \$, excluant les taxes applicables, et ce, pour les travaux de construction d'un sentier piétonnier;
- D'Autoriser la direction générale à signer et transmettre tous documents y afférents, si nécessaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

8. Autorisation de paiement du décompte progressif - (Travaux supplémentaires)

CONSIDÉRANT la résolution 335-10-2021 octroyant les travaux d'aménagement d'un sentier piétonnier à l'entreprise « Excavation A.R. Valois inc. »;

CONSIDÉRANT la résolution 213-07-2022 autorisant la directive de changement DC-01 afin de régler la situation, et ce, pour un montant de 16 082,82 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 13 décembre 2022, de la part de « Excavation A.R. Valois inc. », une demande de paiement du dernier décompte progressif ;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Mathieu Beaudry

Il est résolu

- D'AUTORISER le paiement du décompte, à « Excavation A.R. Valois inc. », pour un montant de 16 082,82 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de de Construction d'un sentier piétonnier.
- D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

9. Autorisation du paiement d'avenants au contrat initial à Excavation A.R. Valois pour la construction d'un sentier piétonnier)

CONSIDÉRANT la résolution 335-10-2021 octroyant les travaux d'aménagement d'un sentier piétonnier à l'entreprise « Excavation A.R. Valois inc. »;

CONSIDÉRANT la résolution 374-12-2022 autorisant une augmentation de 5% du prix du contrat initial, soit un montant de 10 350 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la facture no. 003284 envoyée par l'entreprise « Excavation A.R. Valois inc. » :

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Claude Larocque

Il est résolu

- D'autoriser le paiement de la facture no. 003284 au montant total de 10 350 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise « Excavation A.R. Valois inc. »;

- D'autoriser madame Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe – secteur des finances à s'approprier du surplus non affecté un montant d'un maximum de 10 350 \$ excluant les taxes et à l'affecter au paiement de ces dépenses.

- D'Autoriser la direction générale à signer et transmettre tous documents y afférents, si nécessaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Monsieur le conseiller Mathieu Beaudry se retire de la discussion concernant le projet « Cultiver Autrement » à ce moment-ci (16 h 15)

10. Résolution d'appui – Aliénation de lots « Cultiver Autrement inc. »

CONSIDÉRANT QUE la « Cultiver Autrement inc. » dépose une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation des lots 2 863 063, 2 863 559, 2 863 570, 1 958 058, 2 863 565, 2 863 568, 2 863 564, 1 958 075, 4 395 757, 1 958 310, 2 863 566;

CONSIDÉRANT QUE « Cultiver Autrement inc. » s'associe avec « Truffles Québec inc. » et « Arborinnov inc. » pour implanter une entreprise innovante, dans le domaine de l'agroforesterie à Upton.

CONSIDÉRANT QUE les trois associés souhaitent via cette entreprise innovante exploiter une pépinière de truffiers et produire des pins et des épicéas.

CONSIDÉRANT QUE les spécifications des lots suivantes :

LOT	Adresse	Superficie (ha)	Mun.
1 958 063	Les Fermes Rosaire Bienvenu inc. 1274 Rang de la chute	0,68	Upton
2 863 559	1010 11E RANG	0,49	Upton
2 863 570	1010 11E RANG	0,12	Upton
1 958 058	1010 11E RANG	0,27	Upton
2 863 565	1010 11E RANG	0,15	Upton
2 863 568	Les Fermes Rosaire Bienvenu inc. 1274 Rang de la chute	0,032	Upton
2 863 564	1010 11E RANG	0,0029	Upton
1 958 075	1010 11E RANG	0,035	Upton
4 395 757	1010 11E RANG	14,99	Upton
1 958 310	1010 11E RANG	0,043	Upton
2 863 566	1010 11E RANG	0,050	Upton

Considérant que l'aliénation des lots n'empêchera pas les activités agricoles de Les Fermes Rosaire Bienvenu Inc.;

Considérant que l'usage projeté sera de l'agriculture;

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

Et résolu

- QUE la Municipalité d'Upton appuie la demande d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'aliéner les lots 2 863 063, 2 863 559, 2 863 570, 1 958 058, 2 863 565, 2 863 568, 2 863 564, 1 958 075, 4 395 757, 1 958 310, 2 863 566 pour la production d'agroforesterie en partenariat avec les entreprises « Truffles Québec inc. » et « Arborinnov inc. » via une entreprise innovante qui sera créée.
- Que soit envoyée la présente résolution à la « Cultiver Autrement inc. » et à la CPTAQ;
- Que soit abrogée la résolution numéro 225-07-2022 de ce conseil.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Monsieur le conseiller Mathieu Beaudry réintègre aux discussions à ce moment-ci (16 h 17)

11. Présentation du projet de règlement numéro 2022-354 intitulé « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) »

Attendu que la Municipalité d'Upton a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1, art. 145.36) titre I chap. IV section XI, d'adopter un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Attendu que la technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire, terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet;

Attendu que la Municipalité est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, art. 146);

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 1er novembre 2022;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la même séance ordinaire du conseil tenue le 1er novembre 2022;

ATTENDU que certaines modifications au projet de règlement étaient essentielles pour répondre au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC;

Attendu qu'une copie du projet de règlement modifié a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant l'assemblée ordinaire du 19 décembre 2022 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré l'avoir lu et ont renoncé à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Beaudry appuyé par Claude Larocque

Et résolu :

- Que dispense de lecture soit faite;
- Que le présent projet de règlement soit adopté;
- Qu'une assemblée de consultation publique aura lieu le 17 janvier 2023 avant la séance du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

12. Assurance de dommages - Retrait du Centre d'accès communautaire Internet d'Upton inc. (CACI)

Attendu que le Centre d'accès communautaire Internet d'Upton inc. (CACI) est une personne morale au sens de la loi et qu'il est bien constitué en un organisme à but non lucratif ;

Attendu que le Programme d'Accès Communautaire à l'Internet a été créé dans le but d'initier la population environnante aux nouvelles technologies de l'information ainsi que de démystifier l'informatique ;

Attendu que la municipalité d'Upton a mis à la disposition de la CACI des locaux pour l'exercice de ses activités ;

Attendu que ce centre a cessé ses activités à Upton, cependant il existe toujours au Registraire des entreprises ;

Attendu que l'assureur de la municipalité d'Upton a demandé à la municipalité une résolution lui permettant de retirer le nom du CACI.

En conséquence, il est proposé par Claude Larocque appuyé par Éric Jodoin

et résolu

- D'autoriser l'assureur de la municipalité à retirer le nom du Centre d'accès communautaire à Internet d'Upton

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

13. Création - Table de concertation des organismes communautaires du milieu

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton reconnaît l'importance des organismes communautaires, lesquels font une grande différence dans la vie de nombreux citoyens de la région;

ATTENDU QUE la collaboration entre les organismes communautaires et les municipalités est indispensable

ATTENDU QUE les organismes communautaires et les municipalités du territoire travaillent de concert pour supporter la population d'Upton ;

ATTENDU QUE des membres du Conseil représentants la municipalité d'Upton participent activement à divers comités, tables de concertation ou organismes partenaires;

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton jouera un rôle de coordination par l'intermédiaire de ses représentants;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'identifier les services et activités que les organismes communautaires offrent à la population ainsi que leur planification au cours de l'année;

ATTENDU QU'il y a lieu également de déterminer les services auxquels les organismes communautaires auront accès par la municipalité en établissant un panier de services communs.

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin Appuyé par Claude Larocque

et résolu :

- De créer une Table de concertation des organismes communautaires du milieu ;
- Que soit nommé par la Municipalité Madame Kelly Huard et Monsieur Mathieu Beaudry à titre de représentant pour la Table de concertation des organismes communautaires.
- D'évaluer la pertinence de l'implication de la municipalité d'Upton au sein de cette dernière ;
- D'adopter un ensemble de services devant être fournis aux organismes communautaires par la Municipalité d'Upton ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

14. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

15. Clôture de la séance

Attendu que tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, il est proposé par Éric Jodoin appuyé par Mathieu Beaudry

et résolu de clore la séance à 16h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Nabil Boughanmi
Directeur général et
greffier-trésorier

Barbara Beugger
Mairesse suppléante

*Bonne et heureuse année
à tous nos concitoyens!*

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par le soussigné, Nabil Boughanmi, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité, que le Conseil municipal tiendra une assemblée extraordinaire **LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022, À 15H30**, à la salle du conseil, sise au 810, rue Lanoie, à Upton. Au cours de cette assemblée du Conseil, il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la session spéciale ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Présentation du budget pour l'exercice financier 2023 ;
4. Présentation du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2024 ;
5. Période de questions ;
6. Adoption du budget ;
7. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2024 ;
8. Levée de l'assemblée.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, les délibérations du Conseil municipal et la période de questions porteront **EXCLUSIVEMENT** sur les sujets ci-dessus énumérés.

Donné à Upton, ce 8^{ème} jour de décembre 2022.


Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

REMIS EN JANVIER – UN NOUVEL AVIS PUBLIC SERA PUBLIÉ

Relatif à une consultation publique – À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre 2022, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le règlement numéro 2022 354.
- 2- Lors de séance ordinaire tenue le 1^{er} novembre, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2022-354.
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **le mardi 6 décembre 2022 à 19H55** à la salle du conseil situé au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro **2022 354**, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2022-354 consiste à l'adoption d'un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), en vertu de l'article 145.36 de Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
- 5- La technique du projet particulier permet d'autoriser un projet sur une base discrétionnaire, terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet
- 6- Le projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 7- Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.upton.ca/avis-publics/.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de novembre de l'an 2022.


Nabil Boughanmi
Directeur général et greffier-trésorier

ADULTES

TITRE	AUTEUR
Mademoiselle Plastique (Roman)	Marilou Addison A225.1
Guérisons intérieures (Croissance personnelle)	Nicole Bordeleau 613
Tout comme les tortues (Roman)	Marie-Christine Chartier C486
Les ténèbres et la nuit (Roman policier)	Michael Connelly C743
Tout se joue avant 8 heures (Croissance personnelle)	Hal Elrod 613
Comme toi (Suspense/intrigue)	Lisa Jewel J59
Le pendu (Roman policier)	Louise Penny P416
La reine de rien (Roman)	Geneviève Pettersen P499
La maison d'Hortense T.1 Printemps-été 1935 (Roman historique)	Maryse Rouy R872
Place des Érables T.6 Le nouveau rendez-vous du quartier (Roman historique)	Louise Tremblay D'Essiambre T789

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Mon premier Atlas de la terre	Édition Tourbillon 912
L'école des Monstres William vole la vedette	Sally Rippin R593
La Doudou qui disait non au père Noël	Claudia Larochelle L326
Fafounet	Louise D'Aoust D211
Alerte au pays du père Noël	
Le Père Noël ne répond plus !	J'Aime Lire J11
L'Agent Jean! T.3 saison 1	Alex A. 741
Opération moignons	
The lying game T.1 Tu es moi	Sara Shepard S547.2
Garfield 13. Je suis beau !	Jim David 741
Comment Obélix est tombé dans la marmite	Coll. Astérix et Obélix 741

RÉGIE INTERMUNICIPALE

ATTENTION !

LES CENDRES NE VONT JAMAIS DANS LES BACS



RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains
www.riam.quebec 450 774-2350



Chaque année, des incendies sont causés par des cendres chaudes.

COMMENT DISPOSER DES CENDRES?

Les déposer à l'extérieur à plus d'un mètre de toute matière combustible, dans une chaudière métallique et ignifuge

Ajouter régulièrement de la neige au contenant

Une fois les cendres refroidies, les disperser sur des parties du terrain moins passantes et les recouvrir de neige



UN GESTE QUI PROTÈGE DES VIES ET DES BIENS !





RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains
Pour plus d'informations :
www.riam.quebec
450 774-2350

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

Les résidus sont gelés et collés aux parois du bac?

LA SOLUTION EST SIMPLE !

IL SUFFIT D'ENROBER LES RÉSIDUS DANS DU PAPIER JOURNAL
OU DE LES DÉPOSER DANS UN SAC DE PAPIER



MATIÈRES ORGANIQUES



RÉGIE INTERMUNICIPALE

LA SENSIBILISATION, UNE PRIORITÉ POUR LA RÉGIE!

Depuis la création de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, les communications et la sensibilisation des citoyens ont toujours été une priorité pour l'organisation. Les excellentes performances obtenues jusqu'à ce jour sur le territoire en démontrent le bien fondé et rappellent l'importance de poursuivre sur cette voie.

Dans un souci d'amélioration continue de la performance régionale et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, le conseil d'administration de la Régie a confirmé l'embauche de madame Evelyne Desrosiers, à titre de coordonnatrice du volet sensibilisation, celle-ci ayant complété avec succès sa période de probation.

Dans le cadre de ses fonctions, Mme Desrosiers agit à titre de personne ressource en gestion des matières résiduelles auprès de diverses organisations situées sur le territoire de la Régie, notamment par la présentation d'ateliers dans les écoles primaires et secondaires, les organismes d'accueil des nouveaux arrivants et les groupes sociaux qui en font la demande. De plus, elle intervient auprès des gestionnaires d'industries, de commerces et d'institutions qui souhaitent un accompagnement afin d'améliorer leur gestion des matières résiduelles.

Détentrice d'un Baccalauréat de l'Université du Québec par cumul de certificats et d'une expérience en relations publiques et en communication, Mme Desrosiers a su développer une excellente expertise en gestion municipale des matières résiduelles depuis son arrivée au sein de l'organisation. La Régie est fière de l'accueillir dans son équipe et elle invite tous les gestionnaires d'organismes et d'entreprises intéressés à bonifier leur gestion des matières résiduelles, ainsi que les enseignants désireux de sensibiliser leurs élèves à ce sujet, à communiquer avec elle au 450 774-2350.



Ce service est offert sans frais afin d'améliorer nos performances de récupération des matières recyclables et organiques et de favoriser l'implantation de nouveaux services de gestion des matières résiduelles sur tout le territoire de la Régie. Il a pour objectif de favoriser la réduction de la quantité de matière dirigée vers l'enfouissement et d'encourager la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de l'ensemble des matières résiduelles, dans tous les secteurs d'activités.

Source : Réjean Pion
Directeur général
450 774-2350
www.riam.quebec



INFORMATIONS MUNICIPALES

TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT

Aidez-nous à bien faire notre travail en respectant les règlements en vigueur et en faisant appel au gros bon sens :

- Respecter l'interdiction de stationnement dans la rue durant la nuit;
- Disposer la neige de votre entrée sur votre terrain et non dans la rue;
- Si possible, ne pas laisser votre voiture dans la rue toute la journée pour permettre des opérations de jour;
- Placer votre poubelle ou bac de recyclage à l'intérieur de la limite du trottoir ou de l'asphalte afin d'éviter que l'opérateur du chasse-neige ou du tracteur à trottoir ait à sortir de son véhicule pour déplacer votre bac;
- Faites attentions aux véhicules lourds qui déneigent ou qui font l'épandage d'abrasifs. Ils arrêtent et reculent fréquemment.



DÉGAGEMENT DU BALCON ET DES SORTIES D'URGENCES

Le Service de sécurité incendie d'Upton tient à rappeler qu'il est important de bien déneiger toutes les sorties de votre demeure afin de pouvoir quitter rapidement si un incendie ou une situation d'urgence se déclare. Il est aussi important d'éviter les accumulations de neige sur les balcons.



LAMPADAIRES DÉFECTUEUX

Le Service de sécurité incendie d'Upton tient à rappeler qu'il est important de bien déneiger toutes les sorties de votre demeure afin de pouvoir quitter rapidement si un incendie ou une situation d'urgence se déclare. Il est aussi important d'éviter les accumulations de neige sur les balcons.

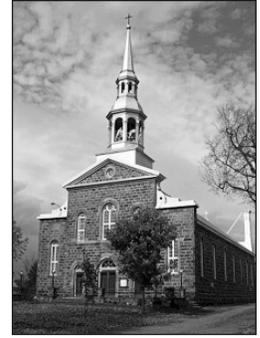


**PROCHAINE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL:
17 JANVIER 2023**

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

« Le Bavard » est publié et distribué vers le 28 de chaque mois. Les organismes de la Municipalité d'Upton et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 12 de chaque mois. Il suffit de faire parvenir les fichiers Word et les photos en fichiers séparés (JPG ou PNG) par courriel à emilie.hebert@upton.ca.

Ma paroisse j'y crois et je la soutiens



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

Lampe du sanctuaire

Semaine du 15 janvier Marcus
Semaine du 22 janvier Élizabeth
Semaine du 29 janvier Robert Leclerc

Upton, Messe mercredi le 11 janvier à 8 h 30

Familles Jodoin, Martin & Lamoureux X Robert Jodoin
& famille
Faveur obtenue X un paroissien
Raymonde Gosselin X Sylvie & Yves Paradis

Messe du 22 janvier

Jean-Noël & Fernande X Louise
Normand Ménard X Louise
Famille Gariépy & St-Laurent X Louise
Hervé & Jean X Nicole & Michel Croteau
Famille Gauthier & Dalpé X Gérard & Pierrette
Marcel Gauthier X Assistance aux funérailles
Guy Rensonnet X Élizabeth Herzet
Marie-Claire Dupont X assistance aux funérailles



**PARRAINAGE
CIVIQUE**
DES MRC D'ACTON ET
DES MASKOUTAINS

L'AMITIÉ:

LE PLUS BEAU DES CADEAUX!

Le temps des fêtes approche à grands pas! Votre Parrainage civique vous invite à accepter le plus beau des présents : une amitié sincère.

Car devenir parrain ou marraine, ça fait du bien!

6 personnes filleules de votre région désirent partager des intérêts communs et des activités plaisantes avec vous.

Grâce à cette relation amicale, vous briserez de l'isolement et favoriserez la participation sociale d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme ou une limitation physique.

Quand l'estime de soi grandit, c'est toute une société qui s'enrichit!

Pour en savoir plus; 450-774-8758
parrainagecivique.org



Club FADOQ d'Upton
Richelieu-Yamaska

Chers membres et amis de la FADOQ d'Upton,

Ce fut, pour nous, un grand plaisir de vous voir participer en si grand nombre à notre dîner de Noël. MERCI!

Du nouveau pour commencer l'année 2023

Dimanche, le 29 janvier prochain, nous vous accueillons pour un déjeuner, à la salle communautaire. Communiquez avec Micheline Guérette au 579 371-5232, Francine Desroches au 450 278-0099 ou Claire Champagne au 450 753-3601 afin d'acheter vos billets (quantité limitée). Les billets seront en vente à partir du 15 janvier.



Nos activités hebdomadaires recommenceront dans la semaine du 23 janvier.

Surveillez notre publication dans le journal La Pensée pour les dates précises.

Pour l'activité de bingo, les dates vous seront publiés prochainement.



La MRC d'Acton, le CALQ et le MAMH appuient l'artiste Rythâ Kesselring

La MRC d'Acton est fière de collaborer à l'Entente de partenariat territorial pour les arts et les lettres en Montérégie. Cette entente entre le Conseil des arts et des lettres du Québec, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, de La Haute-Yamaska, des Jardins-de-Napierville, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville, de La Vallée-du-Richelieu, de Vaudreuil-Soulanges, le CLD de Brome-Missisquoi, l'agglomération de Longueuil et la Table de concertation régionale de la Montérégie, en collaboration avec Culture Montérégie, a permis de distribuer 368 500 \$ aux artistes et organismes culturels de la Montérégie-Est pour la réalisation de projets dans et avec les communautés au cours de la prochaine année.

« Une région qui soutient l'art et la culture est plus forte et plus dynamique. En tant que participant à la Table de concertation régionale de la Montérégie, la MRC de d'Acton croit fermement que les artistes qui composent notre région contribuent à nous définir. Puisque cette culture qui est la nôtre, nous en sommes fiers, nous sommes heureux de contribuer à remettre une bourse à Mme Kesselring. » **Jean-Marie Laplante, préfet de la MRC d'Acton.**

Les projets ont été sélectionnés au mérite, sur la base de l'excellence de leur proposition et de leur adéquation avec les objectifs du programme par un jury d'artistes professionnels réunis par le CALQ.

Le projet retenu est le suivant :

Linum; Fibre symbiotique de la Christinoise Rythâ Kesselring, reçoit une bourse de 19 000 \$

Projet de recherche-crédation qui met en lien les nouveaux médias, l'art sonore et les arts textiles. Ce projet met de l'avant la production de la fibre de lin au Québec et son potentiel de matériel durable pour la création artistique. « C'est une grande joie de recevoir une bourse pour ce projet. J'ai très hâte d'y travailler et de le partager avec la communauté d'Acton. Un grand merci à la MRC d'Acton, au CALQ et au ministère des Affaires municipales », mentionne l'artiste Rythâ Kesselring.

Il s'agissait du troisième et dernier appel de projets prévu à l'entente d'une durée de 3 ans. Les partenaires discutent actuellement du possible renouvellement de cette entente pour les trois prochaines années, afin de poursuivre ce soutien aux projets de création, de production ou de diffusion favorisant les liens entre les arts et la collectivité de la Montérégie.

Source :

Isabelle Dauphinais
Conseillère au développement culturel
DEL – MRC d'Acton
450-546-3256 poste 328

Renseignements :

Samuel Gendron Mallet
Agent de communication
Culture Montérégie
450-651-0694 poste 223



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

MONTÉRÉGIE-EST

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation | MRC d'Acton, du Haut-Richelieu, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Rouville, de La Vallée-du-Richelieu, CLD de Brome-Missisquoi, Table de concertation régionale de la Montérégie | Culture Montérégie

HORAIRE DE LA PATINOIRE - SAISON 2023



Horaire régulier

Semaine					Fin de semaine	
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
18h à 21h	13h à 17h 18h à 21h	13h à 17h 18h à 21h				

***L'accès aux patinoires extérieures, gratuit pour tous, est prévu lorsque la température le permet.**



YOGA

<p>Yoga doux Du jeudi 2 mars au 18 mai</p> <p>10h à 11h30</p> <p>885 Lanoie, Upton</p>	<p>Yoga pour tous Du lundi 27 fév. au 15 mai</p> <p>19h à 20h30</p> <p>885 Lanoie, Upton</p>
<p>Coût : 120\$ pour les adultes</p>	<p>Coût : 120\$ pour les adultes</p>

Contact: Suzanne Landry
Tél: (450) 714-1979
@: suzlandry@gmail.com